



ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Le député de Pangnirtung démissionne de l'Assemblée législative

IQALUIT, Nunavut (15 mars 2011) – Adamee Komoartok, député de Pangnirtung à l'Assemblée législative, a annoncé sa décision de se démettre de son mandat de député à l'Assemblée législative du Nunavut, prenant effet immédiatement.

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif*, M. Komoartok a officiellement informé le Président de sa décision dans une lettre datée le 15 mars 2011.

L'article 38 de la *Loi sur les élections du Nunavut* établit qu'une élection partielle doit être tenue « dès que les circonstances le permettent, mais en aucun cas plus de six mois après la date à laquelle le siège est devenu vacant ».

Conformément à la pratique établie, la commissaire du Nunavut, sur les conseils du Cabinet, émettra des instructions, par le biais d'une proclamation, visant la prise d'un décret d'élection.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

John Quirke
Greffier de l'Assemblée législative
Tél. : (867) 975-5000